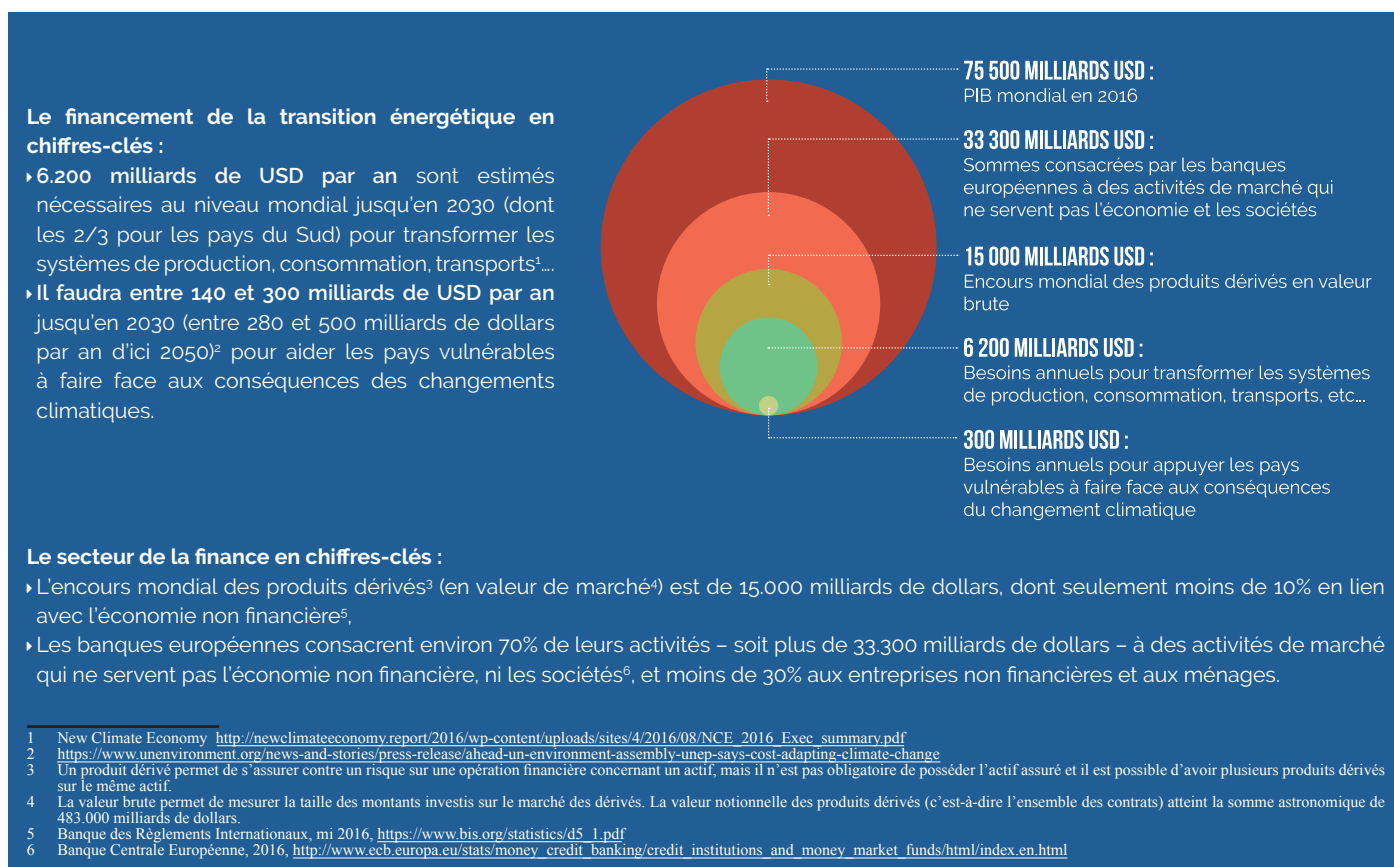


LA FINANCE AUX **METTRE LA FINANCE AU SERVICE** **DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL** CITOYENS



Afin de mener des politiques de transition énergétique à la hauteur des défis de l'humanité, il convient de réformer en profondeur le système financier. Le développement d'outils et de mécanismes financiers verts n'aura qu'une performance limitée dans le système court-termiste en vigueur.

« Les pouvoirs économiques continuent de justifier le système mondial actuel, où priment une spéculation et une recherche du revenu financier qui tendent à ignorer tout contexte, de même que les effets sur la dignité humaine et sur l'environnement. », Pape François, Laudato Si, § 56



LA FINANCE : UN ACTEUR MAJEUR DE L'ÉCONOMIE, MAIS UN SYSTÈME LIMITÉ POUR FINANCER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

COMMENT LE MONDE DE LA FINANCE S'EST-IL ENGAGÉ DANS LE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

Pour pouvoir mettre en œuvre l'Accord de Paris (COP21) sur le climat et réaliser les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 de l'ONU, de nombreuses dynamiques économiques, financières et politiques sont à l'œuvre afin de mobiliser et orienter les financements nécessaires.

Dans l'ensemble, les pays avancés ont choisi de faire massivement appel au secteur privé, notamment pour financer ces engagements. Ce recours aux acteurs du secteur privé s'explique à la fois par la nécessité de transformer les modes d'organisation et d'activités des acteurs qui le composent mais aussi par le fait que les pays avancés ne parviennent pas à dégager les moyens de politiques publiques ambitieuses notamment du fait des politiques d'austérité à l'œuvre dans nombre d'entre eux.

Il s'agit donc à la fois de modifier en profondeur les 'business model' des entreprises et institutions financières et d'assurer une réorientation drastique des marchés financiers et des investissements vers les enjeux d'atténuation et d'adaptation liés aux changements climatiques.

La finance, qu'est-ce que c'est ?

La finance est un ensemble d'entités qui *créent* et *canalisent* de l'argent - qu'elles reçoivent de certains acteurs économiques (les ménages, les entreprises, l'État, les collectivités locales et aussi les marchés financiers internationaux) - et *orientent* vers d'autres acteurs, qui sont demandeurs de cet argent. C'est le lieu où se détermine ce que l'argent rapporte, et les conditions dans lesquelles les acteurs économiques peuvent emprunter. Les banques jouent un rôle vital dans l'économie à travers la gestion des moyens de paiement et l'octroi de crédits. Or, aujourd'hui, ces activités vitales à l'économie ne représentent qu'une faible part de l'activité bancaire face aux activités de marché, qui ne servent que très peu les besoins économiques et sociaux et qui, de plus, sont dangereuses. Les banques européennes, par exemple, consacrent plus de 70% de leurs bilans aux activités de marché. **Moins de 10% des titres de créance émis, moins de 10% des produits dérivés de gré à gré et moins de 5% des opérations de change sont liés à des acteurs de l'économie non financière.**

(Voir <http://www.finance-watch.org/informer/comprendre-la-finance/921-comprendre-la-finance-1?lang=fr>)

Plusieurs processus politiques liés à la redirection des flux financiers vers la transition énergétique sont actuellement en cours. Par exemple, la Commission européenne a élaboré début 2018 un plan d'action européen pour la finance durable¹. Concernant l'orientation des flux financiers vers les enjeux de transition énergétique, les propositions de la Commission relèvent de mécanismes de transparence et de reporting de la part des acteurs financiers (sur l'intégration de la durabilité dans les critères de décisions internes), de mise en place d'une classification des actifs financiers selon leur participation à la transition énergétique.

En France, la loi de Transition Écologique et Énergétique, votée en 2015, introduit l'obligation d'information pour les investisseurs sur les risques liés au climat (Article 173). A l'heure actuelle, c'est le dispositif réglementaire le plus ambitieux à l'échelle mondiale en matière de redevabilité.

Du côté des opérateurs, de grandes institutions privées ont entamé des démarches de désinvestissement dans les énergies fossiles² et de nombreux acteurs économiques et publics (entreprises, institutions financières et bancaires mais aussi collectivités locales ou l'Agence Française de Développement) émettent des obligations vertes. Entre 2005 et 2016, près de 3.500 obligations climatiques ont été recensées dans le monde, lancées par près de 800 émetteurs. En 2017, l'encours mondial des obligations vertes est de 895 milliards USD, dont moins d'un quart labellisées 'vertes'³.

QUELLES SONT LES LIMITES DU SYSTÈME FINANCIER ACTUEL EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

Dans l'ensemble, les initiatives prises vont dans le bon sens mais elles sont très souvent des adaptations des outils du système existant et ne le remettent pas en cause. De ce fait, leur intérêt pour financer la transition énergétique est limité ; certaines d'entre elles présentent même des risques importants.

1. UN RISQUE DE PLAFOND DE VERRE POUR LES FONDS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les investissements nécessaires pour la transition énergétique, comme par exemple l'efficacité énergétique des bâtiments, sont pour beaucoup des investissements structurels qui ont une rentabilité à long terme. Leur attractivité reste limitée tant qu'il existe des produits financiers comme les dérivés qui présentent un risque spéculatif élevé, et donc des perspectives de rendement très élevé à très court terme, souvent au-delà de 10%. Tant qu'il sera possible de choisir entre un placement de court terme risqué mais fort lucratif (et potentiellement nocif pour les sociétés), comme un fonds indiciel ou un produit dérivé, d'un côté, et un investissement moins rentable et de plus long terme, il est difficile d'imaginer une augmentation substantielle et suffisante des investissements dédiés à la transition énergétique.

¹ Celle-ci est institutionnellement considérée comme un des pans de la vaste réforme européenne du Marché Unique des Capitaux lancée depuis 2015 par la Commission Juncker, qui vise à développer le financement non bancaire de l'économie. Voir https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/sustainable-finance_en#implementing-the-action-plan-commission-legislative-proposals

² « Depuis 2015 et la COP21, 745 institutions à travers le monde, gérant 5 500 milliards de dollars d'actifs, ont choisi de désinvestir les énergies fossiles » <http://www.novethic.fr/isr-et-rse/actualite-de-lisr/isr-rse/les-institutions-catholiques-desinvestissent-massivement-les-energies-fossiles-144867.html>

³ La Climate bonds initiative distingue les obligations « labellisées » vertes (répondant à des critères et évaluées) et les obligations « alignées » avec les impératifs climatiques mais non labellisées, voir : http://www.climatebonds.net/files/files/CBI-SotM_2017-Bonds%26ClimateChange.pdf

Pour mémoire, l'encours du marché obligataire mondial est estimé à 100.000 milliards USD en 2014 (Bloomberg) contre 10.000 en 1990. Sa taille a augmenté 2,7 fois plus vite que le PIB mondial.

De plus, la réglementation bancaire internationale impulsée par le Comité de Bâle⁴ ne permet pas de distinguer les risques des crédits bancaires selon l’empreinte carbone du projet financé. Le niveau de fonds propres exigé pour couvrir ces risques ne prend pas en compte ce critère. Il n’existe donc pas d’incitations réglementaires pour favoriser la redirection des flux financiers vers la transition énergétique⁵.

2. PEU DE GARANTIES SUR LA BONNE UTILISATION DES FONDS

Les obligations vertes sont très souvent assorties de conditions de redevabilité très légères, relevant, quand elles existent, de mécanismes volontaires (comme les Green Bonds Principles) : il est tout à fait possible pour une institution ayant levé des fonds par ce biais de développer des activités ayant peu de lien (voire aucun) avec la transition énergétique. L’intérêt actuel pour ces outils financiers est limité aux acteurs convaincus de la nécessité d’investir dans la transition énergétique et d’autres qui peuvent le faire pour des besoins de notoriété.

3. UN SYSTÈME BANCAIRE PEU DIVERSIFIÉ

Par ailleurs, le secteur bancaire, constitué majoritairement de grandes banques, privilégie, de par son organisation et ses modes de financement, les grands projets énergétiques. La sortie d’un système énergétique basé sur les énergies fossiles passe a priori par le développement de projets de tailles diverses : à la fois des installations conséquentes comme des parcs éoliens, mais aussi une multitude de projets basés sur les énergies renouvelables à dimension locale et/ou régionale. Les défis de la transition nécessitent donc une offre bancaire et financière très diversifiée comprenant également des banques locales, mutualistes et coopératives.

4. DES MARGES DE MANŒUVRE POLITIQUES TRÈS ÉTROITES

Enfin, les Etats, notamment des pays avancés, sont fortement endettés auprès des marchés financiers⁶, qui sont favorables à des politiques d’austérité. Ils ne peuvent donc pas investir largement dans la transition énergétique et mener des politiques ambitieuses et/ou fortement incitatives du fait des marges de manœuvre limitées imposées par les acteurs financiers qu’ils souhaitent mobiliser.

Dans l’ensemble, les initiatives prises vont dans le bon sens mais elles sont très souvent des adaptations des outils du système existant et ne le remettent pas en cause.

Cette intériorisation de l’austérité par les dirigeants politiques s’explique en grande partie par la culture commune entre acteurs publics, politiques, banquiers et dirigeants de grandes entreprises : formation initiale, parcours professionnels proches. Ainsi, on notera qu’en France, 34% des inspecteurs des finances ont travaillé ou travaillent pour

le secteur bancaire et que près de la moitié d’entre eux reviennent ensuite dans le secteur public. Les organes de régulation bancaire comptent également un certain nombre d’anciens banquiers⁷. Dans ces conditions, les gouvernements, principalement des pays avancés, ne peuvent ou ne souhaitent pas mettre en place des législations contraignantes pour réorganiser profondément le système financier et le remettre au service des enjeux d’intérêt général, comme la transition énergétique et écologique.

Afin de mener des politiques de transition énergétique à la hauteur des défis de notre humanité, il convient donc de réformer en profondeur le système financier : activités des acteurs et rôle des organes d’encadrement. Le développement d’outils et de mécanismes financiers verts n’aura qu’une performance limitée dans le système court-termiste en vigueur.

⁴ En matière de stabilité financière, les banques sont tenues par les réglementations issues du Comité de Bâle de disposer d’un certain niveau de fonds propres pour faire face à leurs engagements de crédits. Leurs engagements sont pondérés principalement en fonction du risque de non remboursement. Il est à noter que ces pondérations sont établies par les banques elles-mêmes, ce qui peut les conduire à sous-estimer les engagements les plus risqués. De plus, du fait de systèmes de pondération internes aux banques, il est difficile pour les régulateurs de superviser finement les risques pris et d’établir des comparaisons. Ceci rend compliquée la surveillance des risques systémiques liés à l’interconnexion bancaire.

⁵ Voir par exemple la note d’étude de la Fabrique Écologique (p. 12), L’Épargne au Service de la Transition Énergétique, novembre 2015, http://docs.wixstatic.com/ugd/ba2e19_6d6c18a46a4f44eca6aa222a734d2fe1.pdf

⁶ Par exemple, en 2016, la dette de l’État français était de 98% du PIB

⁷ Voir l’enquête récente du Corporate Europe Observatory https://corporateeurope.org/sites/default/files/attachments/open_door_for_forces_of_finance_report.pdf

COMMENT CONSOLIDER LES DÉMARCHES DE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

1. TROIS MESURES IMMÉDIATES POUR GARANTIR LE SUCCÈS DES DÉMARCHES EXISTANTES

Obligations vertes : mettre en place des mécanismes de suivi et de redevabilité sur les fonds utilisés, ainsi que des garde-fous sur les risques de dérives spéculatives,

Prix carbone : instaurer un prix ambitieux des émissions de CO2 afin de décourager l'investissement dans l'économie carbonée,

Réforme des exigences de fonds propres des banques : augmenter le ratio de fonds propres nécessaires de la part des banques pour les crédits qui sont destinés à des énergies fossiles afin de les dissuader, avant, éventuellement, de diminuer le ratio de fonds propres pour les crédits destinés à la transition énergétique pour les encourager (si une catégorisation ambitieuse est mise en place pour qualifier correctement les actifs « verts »).

2. DES RÉFORMES DE FOND POUR UNE FINANCE DURABLE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Pour casser la logique court-termiste de la finance actuelle et favoriser les investissements d'intérêt général comme la transition énergétique, il convient de :

- Sécuriser le secteur financier en limitant l'activité des banques aux services de détail (dépôts, crédits, paiements) et en encadrant fortement les banques et les fonds d'investissement. Ces mesures réduiraient les possibilités et l'attractivité de la spéculation pour les investisseurs, et donc, en miroir, rendraient les placements dans les enjeux d'intérêt général plus intéressants.
- Diversifier le secteur financier en favorisant le développement de petites structures de financement plus enclines à financer des projets à dimension locale ou régionale, fondés sur les énergies renouvelables, l'économie circulaire, les circuits courts...
- Introduire parmi les décideurs des organes régulateurs du secteur financier une part de représentants de la société civile et modifier également la constitution des organes de décision des banques elles-mêmes, de façon à mieux prendre en compte l'intérêt général.
- Faciliter le financement par l'Etat de mesures incitatives – économie bas carbone, économie circulaire, réforme de la politique agricole, prise en charge d'outils de gestion du risque (garanties, assurances...) sur des investissements verts – notamment en taxant les mouvements de capitaux entrants et sortants et les transactions financières, ou en autorisant les banques centrales à prêter aux Etats.

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES ANALYSES ET DES RECOMMANDATIONS DU SECOURS CATHOLIQUE – CARITAS FRANCE SUR :

WWW.LAFINANCEAUXCITOYENS.ORG

Auteurs : Grégoire Niaudet et Noëlle Simonot

secours-catholique.org

 Caritasfrance
 Secours Catholique-Caritas France



ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL